L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 MAI 1878. 51me Année

DUPOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI 25 MAI 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, la bâtisse occupée depuis longtemps comme pharmacie, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St Pierre. Aussi, propriétés améliorées de très grande valeur dans le Troisième District.

Par Hoey, Macon & O'Connor, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, propriétés et emplacements de commerce dans le Deuxième District, magasin et demeure face au Vieux Bassin; emplacement coin St-Louis et Derbigny. Aussi: maison double rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue Poydras.—Avoine et Maïs.

Par D. E Morphy & Son sur la Levee, au pied de la rue Girod—foin

Foin! Foin! Foin!—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Un chemin de fer pour le Texas.

Nous avons annoncé dernièrement que, malgré la mort de M. Morgan, le projet si longtemps caressé par lui, de pousser son chemin de fer jusqu'au Texas, loin d'être retardé par la fin regrettable du chef de l'entreprise, serait exécuté par ses successeurs dans le plus bref délai possible.

La Compagnie est parfaitement en mesure de se mettre immédiatement à l'œuvre et l'obstacle qui s'opposait au commencement des travaux, vient d'être heureusement aplani.

Pour continuer sa ligne au-delà de Morgan City, la Compagnie est autorisée à exproprier les terrains nécessaires à la voie. Il y a déjà en une voie tracée de Morgan City à Vermilionville et cette voie fait partie de l'actif de la Compagnie de "Mobile, New Orleans and Texas railroad," actif qui est l'objet de contestations litigieuses.

Cet actif comprenant le tronçon de ligne de Donaldsonville, devait être vendu le 31 mai. Un arrêt rendu par le juge Billings, de la Cour de District des Etats-Unis, excepte de cette vente la voie tracée de Morgan City à Vermilionville et reconnait le droit de la Compagnie Morgan d'exproprier cette voie pour y continuer sa ligne. Du consentement des parties, le juge a désigné trois commissaires, MM. J. G. Parkerson, A. L. Rives et A. B. Seger, qui sont chargés d'estimer la valeur réelle de cette voie et sur leur rapport la Cour verra s'il y a lieu à autoriser la vente aux conditions proposées.

Il n'y a plus de différence entre les parties intéressées une sur le prix à payer; si les arbitres fixent un prix raisonnable, la Compagnie Morgan y accédera et la vente aura lieu.

On a eu recours à la nomination d'arbitres désignés par la Cour du consentement des parties afin d'éviter les délais qu'eût entraînés le choix de commissaires conformément aux prescriptions de la Charte.

Afin qu'il n'y eût pas de doute sur les intentions de la Compagnie Morgan, le surintendant, M. Pandely, a fait enregistrer à la Cour un affidavit constatant les faits suivants :

Je suis surintendant du chemin s'étendant de la Nouvelle Orléans à Morgan City, distance de 80 milles, la propriété du "Morgan's Louisiana and Texas Railroad Co.," incorporée le 8 mars 1878, j'en ai été surintendant depuis neuf ans.

Charles A. Whitney, le président, a acheté au comptant pour $11 11,000 trois mille tonneaux de rails de fer No. 1 de la fonderie Edgar Thompson, livrables à Alger en septembre. Il m'a chargé de faire des contrats pour des traverses; jusqu'à présent j'ai fait des contrats pour 35,000 traverses. Je sais qu'il y en a déjà 6000 de faites, toutes pour l'extension de la ligne au-delà de Morgan City.

La compagnie a acheté des quais à Morgan City et obtenu des concessions de cette ville. Je m'occupe activement de prendre les arrangements pour le transport à travers la baie de tout le matériel et des provisions dont on aura besoin à l'ouest de Morgan City. J'ai fait aussi des arrangements pour avoir 150 ouvriers poseurs de rails et pour des contremaîtres habiles. Nous sommes tout prêts à commencer la construction du chemin au-delà de Morgan City et nous n'attendons que le droit de passage.

On peut conclure de tout ceci que précédemment le travail commencera assez prochainement et, comme nous savons que les ressources ne manqueront pas à la compagnie, comme nous connaissons l'énergie et l'activité de ceux qui la dirigent, nous avons la certitude que l'ouvrage sera complété dans un délai aussi bref que possible.

La Basse Louisiane aura son chemin de fer qui la reliera à la Nouvelle-Orléans probablement dans un an d'ici. Cette ligne mettra notre ville en communications avec tout le réseau des voies ferrées du Texas. Sans aucune subvention de l'Etat ou de la ville, sans aucune taxe spéciale, nous aurons donc un chemin de fer nous reliant au Texas.

Il y a longtemps que ce résultat eût été obtenu, si les législatures radicales au lieu de jeter des millions de Bons en pature à la compagnie de Chattanooga et à ses dérivées, eussent accepté la proposition de M. Morgan de construire seul et à ses frais, une ligne allant à la frontière texienne. Mais l'existence du chemin de Donaldsonville, les nombreuses concessions de lignes accordées sur le papier, ont été autant d'obstacles apportés à l'exécution des plans de M. Morgan. Il a voulu un moment contrôler la ligne de Donaldsonville mais son immixtion dans cette affaire ne lui a valu que des litiges non encore terminés, car la propriété de cette ligne est l'objet de contestations presqu'inextricables.

Les difficultés pour l'achèvement du chemin Morgan sont, néanmoins, en bonne voie d'être résolues comme nous l'expliquons plus haut, et nous touchons au but.

L'essor que donnera la ligne projetée à l'agriculture dans les riches paroisses des Attakapas, aura des avantages incalculables pour le commerce du second district qui est en relations plus spéciales avec cette région. Nous comptons sur une véritable renaissance dans cette partie de la ville, et dans deux ou trois ans la Vue de la Vieille Levée aura repris l'aspect de prospérité qu'elle avait il y a quelques années.

Il n'y a rien d'hypothétique dans cette entreprise. Il ne s'agit pas d'une compagnie obligée de demander les millions qu'il lui faut aux villes, aux paroisses, à l'Etat, au Congres, et qui peut voir ajourner l'achèvement de son chemin indéfiniment par le manque d'argent. Non, la compagnie Morgan a les reins solides et si elle commence à ramener une parde de terrain c'est avec la certitude de pouvoir finir la voie, l'equiper et la mettre en opération, sans perdre un son temps ni l'intérêt de son argent.

Nous espérons donc voir nos amis des Attakapas envoyer leurs récoltes de 1879 par le chemin de fer Morgan et les marchés de l'intérieur du Texas s'ouvrir à nous dans l'automne ou l'hiver de la même année.

LA POLICE A L'EXPOSITION—Les gardiques de la paix de service à l'Exposition sont au nombre de douze cents. Il y a en outre soixante-dix-sept agents de la sûreté, en bourgeois, dont soixante-cinq au Champ-de-Mars et douze au Trocadéro.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE.

Déclaration de M. Waddington, ministre des affaires étrangères.

Chambre des Députés.

Séance du 9 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Dréolle et plusieurs de ses collègues, sur la nécessité de reprendre la communication aux Chambres des documents diplomatiques.

M. Dréolle dit que l'interpellation a seulement pour objet de demander au ministre des affaires étrangères s'il ne juge pas nécessaire de reprendre une publication interrompue depuis le 1er mai 1877.

A cette époque, un volume fut déposé, qui contenait des documents sur les affaires d'Orient. Ce fut M. Gambetta qui sollicita cette publication, en disant que le Parlement devait être tenu au courant des affaires diplomatiques.

Si le ministre trouvait quelques inconvénients à cette publication, on n'insisterait pas pour l'obtenir; mais ces inconvénients ne paraissent pas devoir exister et il est bon de sortir du régime absolu imposé à la France en matière de communications diplomatiques.

M. Noël Parfait dit que M. Dréolle n'a pas toujours été si prudent.

M. Dréolle rappelle l'interpellation qui fut faite en 1870 et qu'il considère comme ayant été une des causes de la guerre. (Très bien! à droite).

M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat aux finances, proteste contre cette assertion.

M. Dréolle dit qu'il y a quelques jours encore, on s'est servi comme d'un argument dans une discussion électorale, du décret du roi d'Italie sur les fortifications de Rome. L'orateur déclare qu'il ne veut provoquer aucune inquiétude....(Bruit à gauche) et qu'il se borne en présence des communications faites aux parlements étrangers, à demander la publication de documents propres à faire connaître l'attitude du gouvernement français dans la question d'Orient. (Très bien! très bien! à droite).

M. le ministre des affaires étrangères :—Messieurs, il ne peut y avoir entre le gouvernement et les auteurs de l'interpellation qu'une divergence d'opinion sur la question d'opportunité. Personne ici, ni dans le gouvernement ni dans aucune fraction de cette Chambre, ne contestera l'utilité ni la nécessité de communiquer au Parlement les documents diplomatiques qui lui permettent, à un moment donné, de se former une opinion raisonnée sur la politique étrangère du gouvernement. (Très bien! très bien!)

Sur ce point, je crois que nous sommes tous d'accord; il n'y a donc qu'une question d'opportunité.

Je sais très bien que, dans un pays voisin, il est d'usage de communiquer, presque au fur et à mesure qu'ils se produisent, les documents qui peuvent intéresser le pays relativement à la politique extérieure. Mais je ferai remarquer que la situation de la France n'est pas la même sous ce rapport.

La nation à laquelle je fais allusion est engagée de la façon la plus directe, la plus immédiate dans les événements qui se déroulent, et elle pourrait être appelée, dans un avenir prochain, à y risquer son sang et sa fortune. Il faut donc que le Parlement, que la nation puissent se former, presque jour par jour, une opinion sur la conduite du gouvernement.

Tel n'est pas et tel ne peut pas être le rôle de la France. La période de négociations qui dure depuis deux ou trois mois, et qui a été ouverte par la proposition du gouvernement autrichien en faveur d'un congrès formé des puissances signataires du traité de Paris, cette période n'est pas encore terminée. Il y a eu des phases diverses dans les négociations à l'heure qu'il est, je puis le dire, j'ai l'espoir fondé qu'elles aboutiront à une solution pacifique. (Très bien! très bien!)

Mais en ce qui concerne le rôle spécial du gouvernement français, je rappellerai à la Chambre et aux honorables interpellateurs qu'il n'a jamais été et ne peut pas être un rôle actif. Il a été celui de spectateur désintéressé, de conseiller amical, ayant de bons rapports, des rapports de confiance et de bonne volonté avec toutes les puissances de l'Europe, avec tous nos voisins sans exception. Notre politique a été constamment une politique de neutralité, de neutralité dans le présent, de neutralité dans l'avenir. (Très bien! très bien!)

Toute l'influence que le gouvernement a cherché à exercer est une influence morale, l'influence que donne la droiture, la loyauté et le désintéressement envers tout le monde; elle a été exercée en faveur de la paix toujours.... (Vives marques d'approbation), et je déclare hautement que le gouvernement n'a, à l'heure qu'il est, aucune espèce d'engagement, qu'il est libre de tous engagements, sauf ceux qui résultent des traités qui constituent le droit européen et qui, nul ne doit l'oublier ici, ont été revêtus de la signature de la France. (Très bien!)

Je ne connais qu'un engagement auquel je me sens moralement que cela, et toute son action, je le répète, a été une action en faveur de la paix, du bon vouloir mutuel, cherchant à aplanir les difficultés et donnant les conseils amicaux que comportent les circonstances. (Applaudissements.)

Cela dit, j'accepte le principe de l'interpellation et je prends l'engagement de communiquer au Parlement, aux deux Chambres, aussi complètement que mon devoir me le permettra, les documents relatifs aux négociations qui ont eu lieu.

Je ferai cette communication à une époque peu éloignée, à la rentrée des Chambres, par exemple, en y comprenant presque toutes les dépêches que j'ai pu écrire moi-même; mais je rappellerai à la Chambre que le rôle du gouvernement a été un rôle d'intermédiaire amical, que nous avons reçu des confidences, des insinuations, des propositions à transmettre à d'autres, et que le secret d'autrui neu'ap partient pas. (Très bien! très bien! à gauche et au centre.)

Assurément, parmi ces dépêches, il y en a qui présentaient de l'intérêt pour le Parlement, mais mon devoir et la raison d'Etat me défendraient de les communiquer. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

Il y a encore un point dont je voudrais entretenir la Chambre.

On a parlé tout à l'heure de l'action de la presse. Eh bien, un de mes premiers soins, dès mon entrée au ministère, a été de déclarer à tous les membres du corps diplomatique, et de le faire savoir à tous nos agents à l'étranger, et en matière de politique étrangère, le gouvernement français n'avait pas d'organe officiel. (Approbation à gauche et au centre.) J'ai voulu, dès le début, me dégager de toutes les polémiques de la presse. Je comprends le rôle de la presse d'une façon différente de celle de quelques-uns d'entre vous. Je crois que ce rôle consiste à éclairer, à ventiler, pour ainsi dire, à examiner les questions à tous les points de vue; je crois que la tâche d'un ministre prudent, soucieux de son devoir, soucieux de la réserve que sa charge lui impose, est de suivre attentivement tous ces mouvements de l'opinion, d'y puiser les indications qui peuvent être utiles, de chercher à calmer par des conseils amicaux certaines intempérances de langage, et surtout de dégager son gouvernement, l'honneur et la dignité de son pays des conséquences de toute polémique de presse. (Très bien! très bien!)

Voilà comment je comprends le rôle de la presse; je l'ai dit et répété sur tous les tons, et je reconnais, avec mon honorable interpellateur, que la position que j'ai prise chez moi a amené un ministère qui a été inquiété. Eh bien, si on avait pris des précautions, si on avait pu faire remonter la responsabilité jusqu'au gouvernement, peut-être qu'il y aurait moins de crises. (Très bien!) Avec la position que j'ai prise, personne n'a été complaisamment frappé, et le gouvernement a pu rester en dehors de toute espèce de polémique extérieure. (Très bien! très bien!) Il faut qu'on se dise une fois pour toutes que ce n'est pas possible, en France, d'avoir un bureau de l'esprit public; il faut que nous fuyions pour jamais. (Marques d'approbation.) Il faut prendre son parti de toutes les disqualifications de la presse. Si d'ailleurs, si la polémique de quelques journaux de gauche a été de nature à gêner le cours du gouvernement, [illegible] la polémique de quelques journaux de droite; croyez-vous que vous ne m'ayez pas gêné quelquefois? (Rires approbatifs au centre et à gauche.)

M. Ernest Dréolle.—Au moins on ne leur attribuait pas une influence officielle.

M. le ministre.—Des deux côtés, les torts ont été à peu près égaux; si, l'on peut critiquer quelques [illegible] du langage des uns, on peut adresser le même reproche aux autres. Mais c'est là le petit côté de la question, et je répète que les intérêts du gouvernement et ceux du pays sont absolument dégagés de ces polémiques.

Il ne me reste plus qu'un mot à ajouter avant de terminer.

Si je pense qu'il y aurait de grands inconvénients à susciter aujourd'hui un débat sur la politique étrangère, je désire néanmoins, et depuis longtemps, avoir l'occasion d'expliquer à mes pays, à cette Chambre, la politique suivie par le gouvernement depuis quelques mois; je le désire pour mon honneur personnel, comme pour l'honneur du ministère dont je fais partie, et je crois que le jour où nous pourrons aborder ce débat franchement, complétement, mais sans commettre d'indiscrétion, la Chambre et le pays verront que les intérêts, l'honneur, la dignité de la France ont été constamment sauvegardés. (Très bien! très bien!)

Je demande seulement à la Chambre de laisser au gouvernement le soin d'indiquer ultérieurement le moment où s'engagerait cette discussion.

Tout le monde sait que depuis quelques jours des négociations importantes et délicates ont été reprises en faveur de la paix et de la réunion d'un Congrès ou d'une conférence.

Le moment serait mal choisi pour une discussion publique, mais je prends l'engagement de provoquer, d'ici à la fin de cette session, un débat dans lequel toutes les opinions pourront se produire, et dans lequel j'espérerai, je défendrai et j'espère faire approuver par cette Chambre la politique du gouvernement. (Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs.)

M. Dréolle dit qu'il suffit aux auteurs de l'interpellation d'avoir entendu le ministre déclarant que le gouvernement suivrait une politique de paix et de neutralité. (Bruit à gauche.).

Ce n'était pas des espérances de cette nature que ferait naître le langage de certains journaux.

M. Duval s'est alors levé et a dit :

Je demande, messieurs, à compléter le toast de notre général, en le généralisant.

L'armée territoriale n'est qu'un des éléments de la force nationale qui protège à la fois notre indépendance et nos libertés.

Je propose de boire à l'armée française!

Quelques instants après, M. Chantemar, au nom de la municipalité dijonnaise, s'exprimait ainsi :

Avant de nous séparer, il me reste à remplir un devoir que je suis heureux et fier d'accomplir. Grâce à l'initiative de notre hôte, nous fêtons la première réunion de l'armée territoriale : au nom de la population dijonnaise, je lui souhaite la bienvenue dans notre cité.

Ce premier essai a été un succès : si en tout temps l'armée active a prouvé qu'elle est la vaillante épée de la France, l'armée territoriale a prouvé aujourd'hui qu'elle en serait, au besoin, le sûr bouclier.

Ces réunions des différentes fractions de l'armée ont ce grand avantage d'opérer une fusion entre tous les citoyens, la nation ne se divise plus comme autrefois, en civile et militaire; il n'y a plus aujourd'hui que les enfants de la même patrie, animés d'un même esprit et d'une même ardeur pour l'aimer, la protéger et la relever.

Le général Berthaut, nouveau commandant en chef du 18e corps, a passé la revue de la garnison de Bordeaux. Toutes les troupes étaient en grande tenue : ligne, hussards, gendarmes, artilleurs, ambulanciers, train, service des subsistances, etc.

La *Gironde* dit que le général Berthaut, accueilli sur tout son passage des cris de "Vive la République! vive Berthaut!" a salué à plusieurs reprises.

Au moment où le grand état-major allait entrer dans l'espace laissé libre pour les évolutions de la troupe, le général de division Archinard s'est avancé et a salué le général en chef. M. Berthaut a rendu le salut. Une nouvelle acclamation à la République a répondu. Des cris nourris de "Vive la France! vive l'armée!" se sont fait entendre.

On a beaucoup remarqué l'attitude correcte des troupes, et particulièrement du bataillon territorial, qui marchait en ligne selon toutes les règles de l'art.

Le défilé terminé, le général Berthaut a quitté le champ de manœuvres, en suivant le même chemin que pour son arrivée. Les cris répétés de "Vive la République! vive l'armée!" l'ont accompagné jusqu'à son passage. Il y a répondu à diverses reprises en se découvrant.

On peut évaluer à vingt mille les personnes qui étaient échelonnées sur le passage du général en chef.

[illegible] Le grand chemin du Canal du Nord et à l'Est.

—On annonce une grève imminente à Paris, celle des cochers de fiacre.

Les cochers de remise ont déjà prévenu les patrons qu'ils allaient descendre de leur siège si on ne leur donnait pas 250 francs par mois, en plus des pourboires.

DAKAR (Sénégal), 18 avril—MM. Ch. de Semelé, lieutenant d'infanterie, et Adolphe Bande, ancien officier des zouaves de Charette, partis de Bordeaux le 5, sont arrivés ici le 15 avril pour commencer leur voyage d'exploration dans l'Afrique centrale.

Ils remontent vers Saint-Louis organisent avec un convoi d'indigènes, se rendront directement à Médine, traverseront le Kaméoy, gagneront le Tchadde et le cours du Niger. De là, ils rentreront dans la région des grands lacs.

Ils mettront environ quatre ans pour arriver à la côte de Zanzibar et surtout nefait ainsi, en ressaisirons, le prodigieux voyage de Stanley.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 4 mai.

☞ On allez-vous cet été faire votre famille? Nous irons, par le grand chemin de Jackson, dans le nord-ouest qui est le beau et si frais.

On commencera à vendre des billets d'excursion le 1er juin.

Pour plus amples informations sur le voyage et sur les prix, adresserons au bureau des billets sous le City Hotel.

Rapport meteorologique.

Vendredi, 24 mai, 3 h. 45 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta, Ga.	86	Mobile, Ala.	80
Corsicana, Tex.	86	Nashville, Tenn.	86
Cincinnati, O.	81	New Orleans, La.	86
Cleveland, Ohio	77	New Orleans, La.	86
Chicago, Ill.	67	Omaha, Neb.	82
Galveston, Texas	86	Pittsburgh, Pa.	82
Indianola	85	Savannah, Geo.	82
Kansas, Kansas	86	Shreveport, La.	82
Key West, Fla.	84	St Louis, Mo.	79
La Crosse, Wis.	76	St Paul, Minn.	73
Leavenworth, Kan.	77	Vicksburg, Miss.	87
Louisville, Ky.	84	Knoxville, Tenn.	79

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage, aux lieux plus bas. [illegible]

Augusta	4.00	Nashville, Tenn.	12.00
Cairo, Ill.	34.00	Fort Gibson	13.50
Cincinnati, O.	17.07	Pittsburgh, Pa.	12.00
Dubuque, I.	4.00	Pittsburgh, Pa.	4.00
Dubuque, Iowa	4.00	St Louis, Mo.	19.80
La Crosse, Wis.	3.00	St Louis, Mo.	21.10
Leavenworth, K.	10.00	St Paul, Minn.	4.04
Louisville, Ky.	9.00	Vicksburg, Miss.	26.05
Memphis	23.00	Yankton	9.10

—Etiage de 1874.

W. D. SIMONS
Sergeant Signal Service, U. S. A.

21—Pensez—Quand les sons d'un instrument de musique deviennent durs et désagréables, nous disons qu'il est faux. On peut en dire autant de cette pâte de substance beaucoup plus merveilleuse et compliquée, la structure humaine, quand elle vient à être dérangée. Non seulement la maladie, mais ces causes beaucoup plus communes, l'épuisement par le travail, l'anxiété mentale, le train de vie extravagant, peuvent amener à la vigueur et à l'activité. Le meilleur remède pour une telle perte de substance nous est fourni par le Tonique Stomachique Hostetter, qui est en même temps un agréable et encourageant cordial, et le meilleur de tous les fortifiants. C'est un remède incomparable, un énergique tonique général, qui chasse la fièvre et les frissons et en prévient les attaques subséquentes. Il prévient les maux de reins et les douleurs de la tête, dissipe la dyspepsie, les désordres nerveux, rhumatismaux et beaucoup d'autres maladies. Il combat également les influences qui y prédisposent.

—2—

Une vérité incontestable.—Vous mériter de souffrir et vous mettre une vie misérable dans un climat où vous pouvez vous en affranchir et vous en rendre complètement maître, en employant votre pouvoir déraisonnable qui a fait des antidotes du Docteur Walker, sans contredit les plus salutaires que la "Green's August Flower" vous guérira du mal de tête ou de la dyspepsie et de tous leurs innombrables effets, tels que le mal de tête, les palpitations du cœur, les aigreurs de l'estomac, des constipations, des jaunisses de tête, de la prostration nerveuse, de la mauvaise, etc. L'August Flower se vend maintenant partout en ville, en campagne et il n'y a pas un drogueiste qui ne vous parlera de son efficacité merveilleuse. Vous pouvez acheter une bouteille d'échantillon pour 10 cents. Trois doses vous soulageront.

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop connu sous le nom de "Mrs Winslow's Soothing Syrup" pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des douleurs, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

Décédés hier, à midi, à l'âge de 42 ans et 6 mois, Dame Vve ANNA FEUILLAN. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, 109 de la rue North Rampart, entre St-Louis et Toulouse.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.....Rue du Chartres.....17

NOUS recevons, par chaque vapeur, de larges additions à notre stock de tapis, et nous vendons les mêmes qu'avant la guerre et au dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHAINES.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Moëlleux pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Cretonne, etc.

A. WEHRMANN & SON.
6 fév— PP

Cours complet de Mathématiques et de Français,

Sur le Professeur Ed. GERGOT, A. M.,

ERIK MODÈLES.—Entrepôt rue des Montagnes No 8, entre Canal et Conseil.

25 mai—1m

Cuisinière.

UNE excellente cuisinière (blanche) désirerait trouver une place en ville. Elle a quelques dons une famille particulière, en ville ou à la campagne. Elle fournira les meilleures recommandations. Pour s'adresser à la fabrique de tabac de M. Sarrazin, au coin des rues Canal et Chartres.

25 mai—10f

Montgomery White Sulphur Springs.

Comté Montgomery, en Virginie.

L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY s'ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison de 1878, sous la direction de Cathbert, Ellwood & Co. Il a été mis à neuf et meublé à nouveau. La cuisine est confiée à un cuisinier de premier ordre et à des aides habiles. Les propriétaires demandent aux anciens clients de l'établissement et au public l'assurance qu'ils ne resteront devant aucune dépense pour maintenir la réputation dont l'hôtel jouit depuis nombre d'années.

PRIX DE LA PENSION :

Par jour	$ 3.50
Par semaine	18.00
Par mois	60.00

Le chemin de fer de la Malvern vend des billets à demi-tarif, devant bons du 1er juin au 1er novembre 1878.

Pour plus de détails qui les conditions, etc., s'adresser à

RIVERS & LONGLEY,
24 mai—1m Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans.

Bureaux de la Compagnie des WATER WORKS

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

AU No. 49 DE LA RUE DU CAMP.

A tous ceux que cela concerne :

1. Il ne sera permis à aucun souscripteur de fournir de l'eau à une personne quelconque ou de n'en servir dans un autre but que celui qui est spécifié dans le permis.

2. Les souscripteurs ne devront faire aucune addition ni aucun changement à un tuyau ou à un robinet sans en avoir prévenu la compagnie et obtenu le consentement de celle-ci.

3. Les souscripteurs devront tenir leurs tuyaux de service et leurs robinets en bon état et empêcher le gaspillage de l'eau.

4. Il ne sera pas permis d'ouvrir un hydrant sur le trottoir ou dans un endroit quelconque accessible à une personne étrangère au souscripteur, et il ne sera pas permis de laisser [illegible] d'autres appareils quand on ne s'en sert pas.

5. Les fonctionnaires et les employés de la compagnie, devront, dans un but d'inspection, avoir le droit de visiter les premises, à toutes les parties d'une bâtisse où des entrées ou des sorties ont lieu.

6. Toutes les personnes qui demanderont l'eau devront déclarer, complétement et véritablement, l'usage qu'elles veulent en faire, ou en cas de détournement, encourir la colère d'un Sourdic.

7. Si l'on s'aperçoit que l'eau coule d'un hydrant ou d'un robinet, ou que la compagnie a fermé, la vérole en sera tirée et le tuyau en sera coupé.

8. Tout permis pourra être transféré d'une bâtisse à une autre, sur demande par écrit faite à la compagnie et approuvée par le Président ou le Surintendant.

9. Quelques-uns des plombs à turquoise pourra les transférer par le poste en [illegible] aux bureaux de la compagnie.

24 mai—3f EDWARD TOBY, Président.

La Société qui existait entre les soussignés sous le nom de LEVY & LAZARE, a été dissoute le 20 avril 1878. Les soussignés paieront M. F. D'Aquin.

M. J. Levots ayant acheté tout l'intérêt de M. D'Aquin, les soussignés ont chargé de tout le passif de celle-ci et continuent sa maison de commerce sous le nom de LEVY & LAZARE, au No 109 de la rue du Canal.

J. LEVOTS.
A. LAZARE.

Je prends plaisir à recommander mes successeurs à mes et leur clientèle de l'honorable maison Levots & Lazare. Je solliciter pour lui la patronage de ma cent accordée.

24 mai—15f D. JAMISON.

POUR LA HAVANE.

Le vapeur français

VIDAL-SALA,

Commandant CHIRAGA,

partira pour la Havane,

DIMANCHE, 26 mai, à 6 heures du matin.

Pour passage, s'adresser à

CHARLES & GILBERT GREEN & Co.,

24 mai—2f No 126 de la rue de la Commune.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'Aula, DIMANCHE prochain, 26 du courant, à 5 heures du soir.

Rue Pauldrich.

J. SCHWEITZER,
Le Secrétaire, L. SIMON. 24 mai—1f

DOUTRE Une série de Conférences, au "Minerva Hall." La première aura lieu VENDREDI, 24 du courant, les deux suivantes DIMANCHE ce même mois. The Committee [illegible] et la conférence sera suivie de chants [illegible] par M. C. Vandercook. Le prix des billets, dans le monde, est de 25 cents. Les deux conférences de dimanche seront gratuites. Les conférences commenceront à 8 heures du soir.

22 mai—3f

BILLETS DE SAISON.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Mobile.

DES billets bons jusqu'au 30 avril 1879 pour toutes les localités de la côte du Golfe, seront vendus à bas prix par la compagnie ci-dessus.

S'adresser à

J. W. COLEMAN,
Agent de billets,
Coin Canal et Commune.

22 mai—

LA LIBRAIRIE HÉBERT & Cie,

50.....rue de Chartres.....(50)

coin Bienville.

Reçoit les commandes pour tous les journaux, publications et livres annoncés sur les prospectus et catalogues de la

LIBRAIRIE DU Courrier des Etats-Unis,

de NEW-YORK,

sans augmentation de prix.

5 mai—

EXCELSIOR REFRIGERATOR.

LE RÉFRIGÉRANT "EXCELSIOR" glace l'eau et économise la glace. C'est le meilleur qui ait encore été inventé pour les hôtels, les salons, les groceries et les familles.

M. B. TITMAN, fabricant,
Au No 86 de la rue Tchoupitoulas.
21 mai—1m

Douzième état de situation annuel

—DU—

FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37.....RUE CARONDELET.....37

Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie publient l'état suivant de son affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878:

Primes de l'année—

Sur risques d'incendie	$612,704 36	
Sur risques de rivières	214,294 64	
Sur risques de mer	45,780 70—$572,779 67	
Ex moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1878	85,532 00	
Primes remboursées	9,229 66—	94,762 66
Montant net des primes		$478,017 01
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,458 14	
Sur risques de rivières	128,641 26	
Sur risques de mer	36,350 00—$219,449 40	
Réassurances	22,371 99	
Réassurances (rabais)	14,027 32	
Taxes d'Etat et de ville	27,366 02	
Bonus des agents		
Bonus des agents de la Nlle-Orléans	9,551 20	
Dépenses générales brutes	41,575 99	
Profits et pertes	24,000 56—	359,512 47
Balance		$118,504 59
Actifs—Actifs de comptoirs et dépôts		88,820 98
		$206,124 46
A déduire—Prime intérêt equivalent sur le capital, 5 pour cent par an, et le second, 5 pour cent.		
Bonds	100,000 00	
Bénéfices net	$106,124 46	
Bénéfices net	28,555 55	
Balance à être partagée par la prochaine assemblée des actionnaires		75,567 93
L'actif de la compagnie est comme suit :		
Bonds	$940,921 36	
Comptes en voie de recouvrement	27,092 50	
Billets à recevoir, par garantie	426,137 50	
Billets à recevoir, pour primes	27,922 15	
A compte de bonus, et autres actions	206,100 16	
Bons de l'Etat et Bons de la ville	195,104 73	
Bons des Etats-Unis	13,275 00	
Bons du Masonic Grand Lodge	[illegible]	
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association for the Relief of Widows and Orphans	2,500 00	
Propriétés immobiles	38,649 17	
Total	$1,896,803 [illegible]	

Ce qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

M. A. FALFREY, président.

Tête de la Longitude.

Premier d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans, publiera, conformément, le 22 mai 1878.

EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à son réunion spéciale du Bureau, par demande, un SECOND DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878, a été déclaré payable [illegible] ET PAR AN [illegible] $1,000,000), et un DIVIDENDE AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT sur actionnaires sur le montant des primes non expirées de la [illegible] pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. FALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Nolan	E. F. Kuhlmann
John Chaffe	Wm. C. Black
Richard Milliken	Charles Chaffe
Jas. Phillips	J. Jurey
A. A. Yates	W. Hartwell
E. M. Walmsley	C. J. Leake
A. H. May	A. J. Santa
T. Lyle Agnew	Joseph Bowling
Samuel H. Boyd	A. M. Hodgood
Joseph McElroy	Henry Abraham
William J. Behan	Louis Bush
	A. Brittin

29 mai—1m G. W. Burgess.

M. N. APPLEGATE,

146.....PLOMBIER.....146

PLOMBIER,

A en magasin et vend,

CUIVRES EN FONTES (COOKING RANGES) et BOUILLOIRES, BAIGNOIRES, LIEUX A L'ANGLAISE, BAQUES, BIDONS POUR BLANCHISSAGE, LAVOIRS DE CUISINE, POMPES POUR TERRE DE L'EAU et POMPES REFOULANTES.

POMPES POUR TIRER L'ALE, FEUILLES de PLOMB et TUYAUX en PLOMB, ROBINETS en CUIVRE et PLAQUE de POMPE.

[illegible]

23mai—1m

DR CHAS. LANNUX,

DENTISTE,

62.....Rue Royale.....62

Entre Conti et St Louis.

19 mai—3m

A LOUER.

Une écurie, étable nouvellement Canal et Antoine, pouvant contenir 45 têtes d'animaux, avec un [illegible] Il est entre deux [illegible] depuis le 15 juin 1878.

Une autre écurie étable dans la même endroit que l'autre, pouvant contenir 20 bêtes. Conditions avantageuses. Loyer réduit. Clientèle [illegible] Bail de 10 mois ou plus de préférence.

Pour informations, s'adresser D. M. P. O. Box 1407 Bureau Poste. 1m 22—1m

C. LAZARD & Co.

MARCHANDS de VÊTEMENTS,

216, 215 et 217 Vieille-Levée,

Vis-à-vis le Marché Français.

Ont pour leur plein choix de

VÊTEMENTS FINS ET A BON MARCHE

QU'ILS VENDENT

AUX PRIX LES PLUS BAS.

Ils invitent leurs clients et le public à venir examiner leur assortiment avant d'acheter ailleurs.

Pleine satisfaction sera donnée aux acheteurs.

L'argent sera remboursé si les marchandises ne sont pas ce qu'on les représente.

Prix marqués en chiffres clairs dont on ne se départ pas.

Venez et vous pour voir tout de suite.

—LISTE DES PRIX—

Printemps et Été de 1878.

Pour les enfants de 3 à 9 ans.

HABILLEMENTS TOILE GRIS.....$1 50 à $ 2 00
HABILLEMENTS EN CASIMIR 2 50 à 3 25
HABILLEMEN